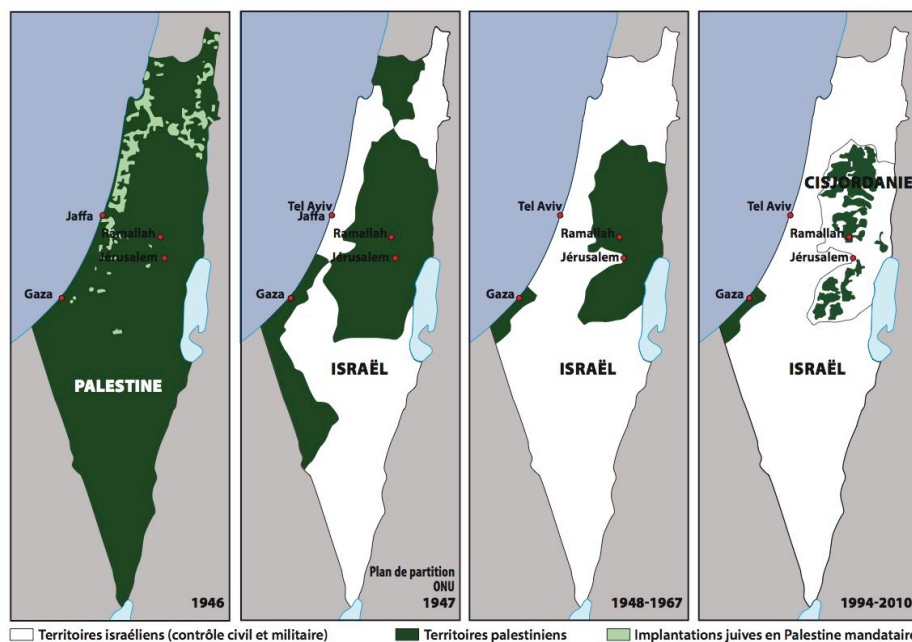


LES COLONIES ISRAËLIENNES DEVORENT LE TERRITOIRE PALESTINIEN

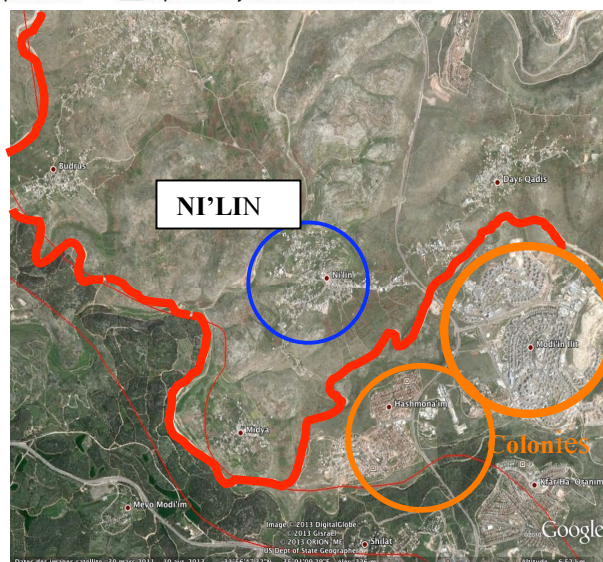
ÉVOLUTION DE LA PALESTINE DEPUIS 1946



Que reste-t-il pour un Etat palestinien ?

Un exemple parmi d'autres :

Le village de Ni'lin a perdu 88 % de son territoire à cause du Partage de la Palestine, du Mur israélien et des colonies environnantes. Avant 1948, la commune s'étendait sur 5700 ha son espace vital est désormais réduit à 700ha



La perte de terres dans cette zone d'élevage a conduit la population à quitter la région : 8 000 habitants sont partis à l'extérieur.

Les troupeaux de moutons estimés à 10 000 têtes dans les années 50 sont réduits à moins d'un millier tandis que la plupart des champs d'oliviers ont été confisqués par le Mur

Selon l'article 49 de la IVème Convention de Genève, signée par Israël : la colonisation est illégale
 « ...La Puissance occupante ne pourra procéder à la déportation ou au transfert d'une partie de sa propre population civile dans le territoire occupé par elle. »

Pour lutter contre la colonisation : refusons d'acheter les produits des colonies israéliennes et exigeons leur interdiction en France et en Europe .